



Santé
Canada

Health
Canada

PROGRAMME DES SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS

LE CONSENTEMENT INFORMÉ C'EST VOTRE DROIT

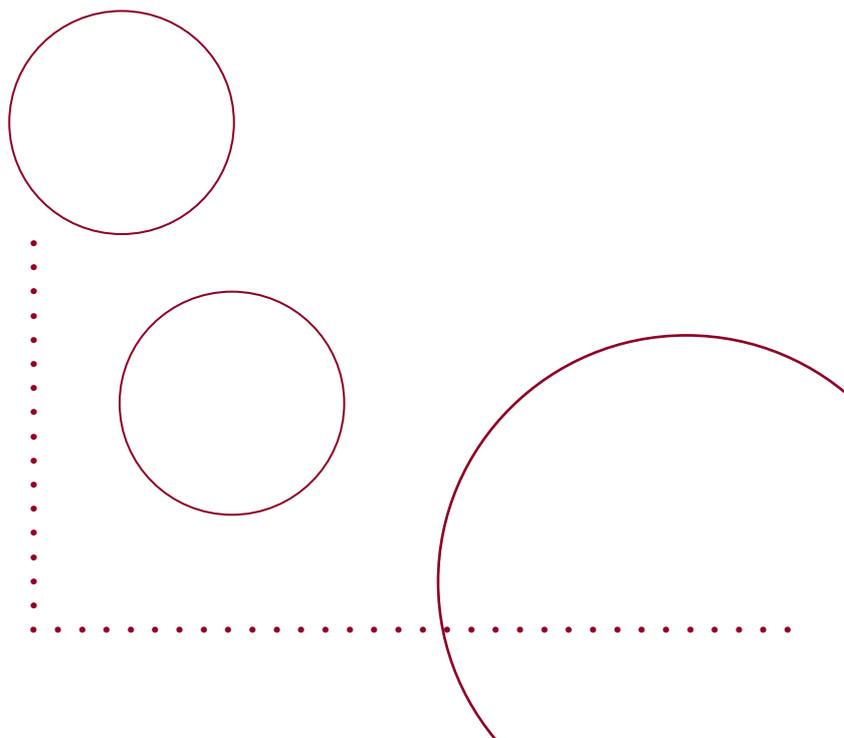


Brochure sur le
consentement et
formulaire connexe

**DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA SANTÉ DES PREMIÈRES
NATIONS ET DES INUITS**

.....
**PROGRAMME DES SERVICES
DE SANTÉ NON ASSURÉS**

**Brochure sur le
consentement et
formulaire connexe**



Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à maintenir et à améliorer leur état de santé.

Santé Canada

Publication autorisée par le ministre de la Santé

Elle est également disponible sur demande en format de substitution.

On peut se procurer des exemplaires supplémentaires auprès du Centre d'information sur le consentement des SSNA

Téléphone : 1-888-751-5011

La présente publication est disponible sur Internet à l'adresse suivante:

www.santecanada.ca/ssna-consentement

This document is also available in English entitled: *Non-Insured Health Benefits Program – Consent Pamphlet and Consent Form*

© Sa Majesté la Reine du Canada, 2003

N° de catalogue : H35-4/23-2-2003F

ISBN : 0-662-89014-0

En septembre 2002, le Programme des services de santé non assurés (SSNA) a commencé à demander le consentement des membres des Premières nations et des Inuits admissibles qui ont recours à des services de santé médicaux nécessaires, couverts par le programme.

Les régimes privés d'assurance et d'autres régimes gouvernementaux prévoient habituellement des modalités de consentement ou des lois pour la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels.

Santé Canada recueille, utilise et divulgue vos renseignements personnels uniquement aux fins de l'administration, de la prestation et de la gestion des SSNA. Il le fait conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* fédérale, à laquelle Santé Canada est assujettie.

Il est important que vous sachiez pourquoi le programme a besoin de votre consentement.

Ce consentement ne modifie pas les droits ancestraux, les droits issus des traités, ni tout autre droit prévu dans les accords sur une revendication territoriale.

La présente brochure explique :

- pourquoi Santé Canada a besoin de votre consentement pour recueillir, utiliser et divulguer les renseignements vous concernant
- quels renseignements sont recueillis
- comment les renseignements sont recueillis, utilisés, protégés et divulgués

PROGRAMME DES SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS (SSNA)

Les SSNA désignent un programme national de services de santé qui couvre le coût des prestations, des articles et des services médicaux nécessaires aux membres des Premières nations et aux Inuits admissibles lorsqu'ils ne sont pas assurés par des régimes fédéraux, provinciaux, territoriaux ou autres. La prestation de ces services vise à répondre aux besoins de santé et à contribuer à l'amélioration de l'état de santé. Les services assurés comprennent :

- médicaments (services pharmaceutiques)
- transport pour raison médicale
- soins dentaires
- équipement médical et fournitures médicales
- soins de la vue
- intervention en situation de crise
- le cas échéant, cotisations aux régimes provinciaux d'assurance-santé

VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SONT PROTÉGÉS

Santé Canada reconnaît qu'il lui incombe de protéger vos renseignements personnels. Lorsqu'il recevra une demande de services, le Ministère recueillera, utilisera et divulguera vos renseignements personnels conformément aux lois applicables. Ces renseignements permettent aux SSNA de confirmer la nécessité des services et d'acquitter les frais des services que vous recevez.

VOUS AVEZ DROIT À LA PROTECTION DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Vous avez le droit de savoir quels renseignements sont recueillis, comment ils sont obtenus et utilisés, avec qui ils sont partagés et à quelle fin.

Les renseignements personnels sous la responsabilité de Santé Canada sont gérés en conformité avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels* fédérale. Vous pouvez demander à voir ces renseignements, à les faire corriger ou annoter, conformément aux dispositions de la Loi.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* vise deux objectifs :

- protéger la confidentialité des renseignements personnels, c'est-à-dire l'information consignée sous quelque forme que ce soit concernant un individu identifiable
- donner aux individus le droit d'accès à ces renseignements

Les articles 4 à 8 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* renferment un « code de pratiques équitables en matière de renseignements » qui est fondé sur le principe général que tout individu a le droit de savoir :

- quels renseignements sont recueillis à son sujet
- comment les renseignements seront utilisés et à qui ils seront divulgués
- où et quand les renseignements seront détruits
- comment obtenir accès aux renseignements personnels versés aux dossiers et comment les corriger

La collecte de renseignements personnels doit être limitée aux détails qui sont directement liés aux besoins de fonctionnement des programmes ou des activités.

Vos renseignements personnels ne seront pas recueillis, utilisés ou divulgués par Santé Canada pour d'autres raisons, à moins d'obtenir votre consentement ou si la Loi l'autorise ou l'exige.

Vous trouverez de l'information sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels* fédérale au site Web du gouvernement du Canada, <http://laws.justice.gc.ca/en/P-21/index.html>, en vous rendant dans une bibliothèque ou en achetant un exemplaire du document dans une librairie gouvernementale.

Le formulaire de consentement qui contient des renseignements personnels, portera les numéros SCan PPU 016 et SCan PPU 017 dans le Fichier des renseignements personnels.

COMMENT VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SONT-ILS PROTÉGÉS?

Les renseignements recueillis par les SSNA servent uniquement à appuyer la prestation des services de santé prévus par le programme et ils sont protégés conformément aux dispositions de la Loi. Autrement dit, seules les personnes autorisées par Santé Canada à consulter vos renseignements personnels pour traiter vos demandes, gérer les services ou payer vos demandes de remboursement pourront avoir accès à vos dossiers.

Sous réserve de la *Loi sur l'accès à l'information*, vous avez le droit d'examiner les accords entre Santé Canada et leurs fournisseurs de services

afin d'assurer que vos renseignements personnels sont bien protégés.

PERSONNES ET ORGANISMES AYANT ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les personnes suivantes sont tenues par Santé Canada de respecter la confidentialité des renseignements :

- Santé Canada ou ses agents et entrepreneurs
- les administrateurs et personnes responsables du traitement des demandes
- les prescripteurs
- les professionnels de la santé et leurs organismes de réglementation professionnelle dans le cas d'une enquête découlant d'une plainte d'inconduite de la part d'un professionnel de la santé
- les fournisseurs de services admissibles
- les organismes des Premières nations et des Inuits, qui fournissent des services de santé non assurés dans le cadre d'ententes administratives

POURQUOI VOTRE CONSENTEMENT EST-IL NÉCESSAIRE?

Le Programme des SSNA demande le consentement des bénéficiaires afin de satisfaire aux exigences des lois fédérales concernant la protection de la vie privée. Le consentement permettra au programme des SSNA de mieux cibler les prestations, de réduire l'abus et l'utilisation à mauvais escient des prestations en partageant l'information avec des prescripteurs, des fournisseurs et des clients et de gérer le programme.

EST-CE QUE LES AUTRES RÉGIMES D'ASSURANCE-SANTÉ ONT LES MÊMES EXIGENCES EN MATIÈRE DE CONSENTEMENT QUE LE PROGRAMME DES SSNA?

Oui, le consentement est une exigence pour tous les régimes d'assurance-santé. Le consentement est également nécessaire pour accéder aux services hospitaliers et à l'achat de régime d'assurance pour soins de santé à l'extérieur du pays ou de régime d'assurance-santé privé ou d'employés.

RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS

Santé Canada recueille des renseignements personnels qui vous concernent, notamment des renseignements sur la santé ou liés à la santé, de même que des renseignements pour le traitement des demandes de remboursement.

Les renseignements recueillis sont les suivants :

- votre nom
- votre date de naissance
- votre numéro d'identification (inscrit/traité, nombre à neuf ou dix chiffres), nom de bande et numéro de famille ou numéro « N » ou « B », ou autre numéro de soins de santé
- votre adresse
- votre numéro de téléphone
- les noms des enfants et des personnes légalement à votre charge (p. ex. les enfants de moins de 18 ans et/ou les personnes atteintes d'incapacité (incapacité mentale) pour qui vous êtes responsable)
- les traitements antérieurs et actuels
- des renseignements sur l'état de votre santé générale et/ou dentaire

- les résultats de laboratoire (seulement s'il le faut)
- d'autres renseignements nécessaires supportant vos besoins de santé
- les renseignements existants sur vos demandes précédentes de remboursement

COMMENT VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS PEUVENT ÊTRE RECUEILLIS?

Les SSNA ne recueillent vos renseignements personnels que s'ils sont directement liés à l'administration, à la prestation et à la gestion des services offerts en vertu du programme. Les renseignements peuvent être fournis par vous, ou en votre nom quand les demandes sont présentées au programme par vos prescripteurs, les professionnels de la santé ou les fournisseurs de services de santé comme les suivants:

- médecins
- pharmaciens
- infirmiers/infirmières
- dentistes
- psychologues agréés
- travailleurs sociaux autorisés
- fournisseurs de soins de la vue
- spécialistes d'équipement médical et de fournitures médicales

COMMENT VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SONT-ILS UTILISÉS PAR SANTÉ CANADA?

Lorsque vous avez besoin d'un service de santé compris dans le Programme des SSNA, seules les personnes autorisées par Santé Canada examinent vos demandes. Ces règles visent à garantir que vous recevez les services selon les lignes directrices du programme.

Vos renseignements personnels sont utilisés pour des activités liées directement à l'administration, la prestation et la gestion du Programme des SSNA, y compris pour :

- confirmer/vérifier l'admissibilité aux services de santé non assurés, en fonction des besoins de chacun
- traiter les demandes de remboursement et les paiements aux fournisseurs de soins de santé approuvés
- examiner l'utilisation des médicaments
- procéder à des vérifications (des fournisseurs et internes)
- traiter les appels
- obtenir des données statistiques (utilisation des services)
- s'assurer que l'utilisation est conforme aux directives du programme
- usage interne pour la gestion du programme, y compris les statistiques, la planification et l'évaluation
- vérifier et compléter l'information obtenue de diverses sources, notamment les médecins, les pharmaciens, les fournisseurs de soins dentaires et d'autres professionnels des soins de santé que vous avez consultés pour un examen

- vous informer de toute modification reliée au programme et aux fournisseurs de services admissibles

VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SERONT-ILS DIVULGUÉS OU PARTAGÉS?

Pour répondre à vos besoins en matière de services de santé non assurés, Santé Canada peut divulguer et partager les renseignements qui vous concernent, comme il en est autorisé ou comme l'exige la Loi. Autrement dit :

- les renseignements peuvent être fournis à l'entrepreneur qui administre le système des demandes de remboursement aux fins de paiement et de vérification
- les renseignements peuvent être échangés avec des fournisseurs de biens et services pour vérifier votre admissibilité aux services prévus par le programme
- les renseignements peuvent être échangés avec des médecins, des pharmaciens agréés et les organismes provinciaux ou territoriaux d'attribution des permis d'exercice de profession de la santé. Cet échange de renseignements garantira que les services fournis sont nécessaires sur le plan médical et conformes aux politiques du programme
- les renseignements peuvent être échangés avec des établissements de santé provinciaux ou territoriaux, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC), les régimes d'assurance de soins médicaux, de même que les régimes d'aide publique fédéraux, provinciaux, territoriaux ou municipaux afin de vérifier votre admissibilité aux services du programme et de compiler des statistiques précises sur ce dernier

- les renseignements peuvent être transférés entre Santé Canada et des organisations des Premières nations ou Inuits qui offrent des services de santé non assurés, conformément au programme.

COMBIEN DE TEMPS VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SERONT-ILS CONSERVÉS?

Santé Canada conservera et consultera vos renseignements personnels seulement selon les modalités décrites dans la présente brochure sur le consentement et le formulaire connexe. La politique de Santé Canada prévoit une période de conservation de sept (7) ans, à moins d'indication contraire dans la Loi.

Lorsque le délai de rétention de vos renseignements personnels prend fin, Santé Canada suit les méthodes en vigueur pour détruire l'information, selon les exigences de la Loi. Les renseignements recueillis sont ou seront détruits conformément aux dispositions de la *Loi sur les archives nationales du Canada*.

MODALITÉS ADMINISTRATIVES CONCLUES AVEC LES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUITS

Le présent consentement s'applique au transfert de renseignements personnels entre Santé Canada et les organisations des Premières nations ou Inuits qui offrent des services de santé non assurés, conformément aux directives des SSNA. Votre consentement les autorise à recueillir, à utiliser et à divulguer vos renseignements personnels à des personnes autorisées pour des fins directement liées à l'administration, l'exécution et la gestion du Programme des SSNA. Santé Canada garde le contrôle de vos renseignements personnels.

SI VOUS N'AVEZ PAS DONNÉ VOTRE CONSENTEMENT OU SI VOUS CHOISISSEZ DE LE RETIRER

Si vous n'avez pas donné votre consentement ou si vous choisissez de le retirer, vous pouvez payer les services de santé non assurés admissibles.

Vous devrez remplir un formulaire de demande de remboursement des clients des SSNA et présenter tous les reçus et autres documents nécessaires à Santé Canada ou à une organisation des Premières nations ou Inuits qui offre des services de santé non assurés.

En tout temps, vous pouvez retirer votre consentement en informant par écrit Santé Canada.

Pour retirer votre consentement, vous devez écrire au Centre d'information sur le consentement des SSNA à l'adresse indiquée à l'endos de la présente brochure. Vous devez inclure les renseignements suivants dans votre lettre :

- vos nom et prénom officiels
- votre date de naissance
- votre numéro d'identification (traité/inscrit, nombre à neuf ou dix chiffres) ou le nom de la bande et numéro de famille
- votre adresse
- votre numéro de téléphone
- votre signature

Vous recevrez une confirmation écrite du retrait de votre consentement.

Si, ultérieurement, vous décidez de donner votre consentement, vous devrez de nouveau remplir un formulaire.

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE CONSENTEMENT CI-JOINT

Après avoir lu l'information contenue dans la présente brochure, remplissez soigneusement la partie A et/ou partie B du formulaire de consentement ci-joint. S.V.P inscrivez clairement en lettres moulées et au stylo :

Partie A :

Si vous êtes âgés de 18 ans ou plus, complétez la partie A du formulaire de consentement en fournissant les renseignements suivants :

- votre nom de famille, votre prénom et second prénom
- votre date de naissance en chiffres : JOUR (21), MOIS (01), ANNÉE (1954)
- votre numéro d'identification (traité/inscrit, nombre à neuf ou dix chiffres), le nom de la bande et numéro de famille, soit le numéro « N » ou « B », ou autre numéro de soins de santé
- votre adresse postale
- votre numéro de téléphone

Partie B :

Si vous êtes le parent ou gardien ou personne ayant l'autorité légale d'agir (p. ex., selon la loi, une décision judiciaire, une entente écrite valide ou la coutume en matière d'adoption) au nom d'un enfant de moins de 18 ans ou d'une personne atteinte d'incapacité (incapacité mentale) qui réside avec vous, remplissez la partie B ou la section sur les personnes à charge du formulaire de consentement et indiquez les renseignements suivants à leur sujet :

- nom de famille, prénom et second prénom
- date de naissance en chiffres : JOUR, MOIS, ANNÉE
- numéro d'identification (traité/inscrit, nombre à neuf ou dix chiffres), nom de la bande et numéro de la famille, ou nombre « N » ou « B », ou autre numéro des soins de santé
- nom, adresse, numéro de téléphone et lien avec l'enfant ou les personnes atteintes d'incapacité à la charge du parent ou gardien ou personne ayant l'autorité légale d'agir

La partie B permet d'inscrire des renseignements pour cinq (5) enfants ou personnes à charge. Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez joindre une feuille distincte, fournir les renseignements sous la forme demandée dans le formulaire et la signer.

Au bas de la partie A et/ou de la partie B du formulaire :

- signez votre nom
- inscrivez la date
- si un parent ou gardien ou personne ayant l'autorité légale d'agir signe au nom d'une personne à charge dans la partie B, il doit indiquer son nom, son adresse et son numéro de téléphone
- si quelqu'un vous a fait une traduction orale du formulaire, cette personne doit remplir la case de renseignements à l'intention des traducteurs

Lorsque vous aurez rempli le formulaire de consentement pour vous-même et toutes vos personnes à charge, postez-le dans l'enveloppe préadressée et préaffranchie.

**SERVICE GRATUIT DU CENTRE
D'INFORMATION SUR LE CONSENTEMENT
DES SSNA**

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire de consentement, ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à téléphoner au Centre d'information sur le consentement des SSNA :

Téléphone sans frais 1-888-751-5011

Ottawa (appels locaux) (613) 946-4400

Si vous avez accès à un ordinateur et souhaitez envoyer un message électronique, rendez-vous au site Web de Santé Canada - Consentement :

www.santecanada.ca/ssna-consentement

Pour communiquer avec le Centre d'information sur le consentement des SSNA par courrier, envoyez votre lettre à l'adresse suivante :

Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits

Direction des services de santé non assurés

Centre d'information sur le consentement des SSNA

Pièce 1913A, Localisateur postal 1919A

Édifice Jeanne Mance, Pré Tunney

Ottawa (Ontario) K1A 0K9